infOGM

Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

COLOMBIE – Un jugement contre le coton Bt

Par

Publié le 22/12/2003

Suite à un recours déposé en février 2003 par des associations et des responsables universitaires, la cour de justice de Cundinamarca a décidé le 17 octobre 2003 de suspendre une autorisation d'importation et de plantation qui avait été délivrée à Monsanto par l'Institut colombien de Recherche en Agriculture. La Cour a aussi ordonné au Ministère de l'environnement de requérir de Monsanto une licence environnementale avant de procéder à toute importation et plantation du coton Bt. Dans son jugement, la magistrate Beatriz Martinez ordonne de protéger les droits collectifs que sont le droit de vivre dans un environnement sain, le droit à une santé publique, le droit de la Communauté à participer aux décisions qui la concernent et le droit à une moralité de l'Administration.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/colombie-un-jugement-contre-le-coton-bt/